

le jeudi 20 janvier 2005

10 h

Prière.

L'hon. M. Mockler accueille à l'Assemblée S.E. l'ambassadeur de l'Islande au Canada, M. Gudmundur Eiriksson ainsi que M. Gordon Reykdal, président-directeur général de The Cash Store et président de la Icelandic Canadian Chamber of Commerce, M<sup>me</sup> Iris Birgisdottir, consul honoraire de l'Islande à Saint John, et M. Peter Oskarsson, représentant commercial de l'Islande pour les Amériques.

---

Le premier ministre accueille à la Chambre ses deux enfants, Sébastien et Jasmine.

---

L'hon. M. Mesheau dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *eNB.ca : Plan d'action I : Rapport d'étape*.

---

L'hon. M. Huntjens dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Meilleures perspectives pour les enfants du Nouveau-Brunswick: Plan d'action pour le développement de la petite enfance : Investissements et résultats (2002-03)*.

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Burke :

31, *Loi sur la dénonciation dans la fonction publique*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

---

M. V. Boudreau donne avis de motion 49 portant que, le jeudi 27 janvier 2005, appuyé par M. Lamrock, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les rapports, les courriels et la correspondance depuis le 1 avril 1996 entre le ministère du Tourisme et des Parcs et l'ancien ministère du Développement économique et du Tourisme et les compagnies et personnes suivantes:

Roland Cormier,  
Archil Robichaud,  
506289 N.B. Ltd.,  
Jean-Pierre Lacroix,  
Château sur le sable / Castle on the Sand,  
Gilligan's Bar & Grill.

---

M. Arseneault donne avis de motion 50 portant que, le jeudi 27 janvier 2005, appuyé par M. Kenny, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une ventilation des dépenses engagées, telles que le ministère des Relations intergouvernementales et internationales les a signalées sous Paiements versés aux fournisseurs, à la page 193 du volume 2 du rapport sur les comptes publics de 2002-2003, relativement au fournisseur Smith & Harroff Inc, notamment les factures, les demandes de remboursement des frais de déplacement et ainsi de suite liées à ce poste.

---

M. Paulin donne avis de motion 51 portant que, le jeudi 27 janvier 2005, appuyé par M. Kenny, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nom des compagnies et des particuliers qui ont pris des arrangements pour louer Larry's Gulch et qui ont par la suite payé pour son utilisation à chacune des dates suivantes en 2004 :

les 21, 22, et 23 juin ;  
les 23, 24 et 25 juin ;  
les 26, 27 et 28 juin ;  
le 30 juin et les 1<sup>er</sup> et 2 juillet ;  
les 3, 4 et 5 juillet ;  
les 10, 11 et 12 juillet ;  
les 24, 25 et 26 juillet ;  
les 7, 8 et 9 août ;  
les 21, 22, 23, 24 et 25 août ;  
les 25, 26 et 27 août.

---

Il est unanimement convenu de passer outre à l'étude des motions émanant des députés, à laquelle deux heures sont réservées.

---

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude du budget de capital du ministère des Transports pour 2005-2006 et commencer l'étude du budget de capital du ministère de l'Approvisionnement et des Services, de la Société de développement régional, du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture, du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, du ministère des Ressources naturelles et du ministère du Tourisme et des Parcs, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 12 et 21.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 26 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur les entreprises de service public*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 12 h, reprend à 13 h 10.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 27.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 27 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée par le vote nominal suivant :

POUR : 26

M. McGinley	M. Albert	M. Foran
M. Jamieson	M. Ouellette	M. Kennedy
M. MacIntyre	M <sup>me</sup> Robichaud	M. A. LeBlanc
M. Allaby	M. Lamrock	M. Paulin
M. S. Graham	M. Targett	M. Doucet
M. Haché	M. Burke	M. R. Boudreau
M. Armstrong	M. Murphy	M. Brewer
M. Landry	M. Kenny	M. V. Boudreau
M. Branch	M. Arseneault	

CONTRE : 27

l'hon. M <sup>me</sup> Blaney	M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M <sup>me</sup> Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M <sup>me</sup> Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M <sup>me</sup> Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M <sup>me</sup> MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Le vote se partage comme suit sur la motion portant que le projet de loi 28 soit maintenant lu une deuxième fois :

POUR : 27

M. McGinley	M <sup>me</sup> Weir	M. Arseneault
M. Jamieson	M. Albert	M. Foran
M. MacIntyre	M. Ouellette	M. Kennedy
M. Allaby	M <sup>me</sup> Robichaud	M. A. LeBlanc
M. S. Graham	M. Lamrock	M. Paulin
M. Haché	M. Targett	M. Doucet
M. Armstrong	M. Burke	M. R. Boudreau
M. Landry	M. Murphy	M. Brewer
M. Branch	M. Kenny	M. V. Boudreau

CONTRE : 27

l'hon. M <sup>me</sup> Blaney	M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M <sup>me</sup> Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M <sup>me</sup> Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M <sup>me</sup> Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M <sup>me</sup> MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc

Le président de la Chambre, conformément à l'article 14 du Règlement, départage le vote, en apportant sa voix prépondérante aux voix contre.

En conséquence, le président tranche par voix prépondérante contre la motion portant deuxième lecture du projet de loi 28.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 29, *Loi sur les frais équitables*, il s'élève un débat.

M. Allaby invoque le Règlement; il demande que le président motive sa voix prépondérante contre la motion, eu égard aux lignes directrices sur le vote de la présidence.

Plusieurs interventions sont faites relativement au rappel au Règlement.

Le président déclare qu'il n'a pas à motiver son suffrage. Il ajoute que des lignes directrices sur la voix prépondérante sont en place mais que ce ne sont que des conventions non exécutoires.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 29, *Loi sur les frais équitables*.

Le débat se termine. Le vote se partage comme suit sur la motion portant que le projet de loi 29 soit maintenant lu une deuxième fois :

## POUR : 27

M. McGinley	M <sup>me</sup> Weir	M. Arseneault
M. Jamieson	M. Albert	M. Foran
M. MacIntyre	M. Ouellette	M. Kennedy
M. Allaby	M <sup>me</sup> Robichaud	M. A. LeBlanc
M. S. Graham	M. Lamrock	M. Paulin
M. Haché	M. Targett	M. Doucet
M. Armstrong	M. Burke	M. R. Boudreau
M. Landry	M. Murphy	M. Brewer
M. Branch	M. Kenny	M. V. Boudreau

## CONTRE : 27

l'hon. M <sup>me</sup> Blaney	M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M <sup>me</sup> Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M <sup>me</sup> Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M <sup>me</sup> Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M <sup>me</sup> MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc

Le président de la Chambre, conformément à l'article 14 du Règlement, départage le vote, en apportant sa voix prépondérante aux voix contre.

En conséquence, le président tranche par voix prépondérante contre la motion portant deuxième lecture du projet de loi 29.

---

M. Lamrock invoque le Règlement ; il soutient que le premier ministre a usé d'un langage non parlementaire pendant un échange avec le député de Fredericton-Nord et que ces propos ont été enregistrés.

Plusieurs interventions sont faites relativement au rappel au Règlement.

Le premier ministre fait valoir à la Chambre que ses propos ont été mal interprétés par M. Lamrock et il les retire.

Comme plusieurs parlementaires tentent de faire d'autres observations sur le rappel au Règlement, le président déclare que le premier ministre s'est rétracté, comme l'a demandé l'opposition, et que l'affaire est donc close.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 30, *Loi sur la transparence fiscale*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 30 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.